

La Vallée de la Jordanne en VTAE ou VTCAE

PNR des Volcans d'Auvergne - Mandailles-Saint-Julien



Sur la route des crêtes (CD15-ST)



Cet itinéraire possède de multiples curiosités patrimoniales et offre de nombreux panoramas sur les monts du Cantal depuis la mythique route des crêtes.

Des 7 vallées glacières qui rayonnent autour du Puy-Mary Grand Site de France, la vallée de la Jordanne est la plus singulière puisqu'elle ouvre sur Aurillac et son agglomération de plus de 50 000 habitants. Le tracé, riche de multiples curiosités patrimoniales, offre également de nombreuses ambiances et, depuis la mythique route des crêtes, de beaux panoramas sur les monts du Cantal. Mais de tous les paysages, il en est un des plus pittoresques ; pour s'en convaincre, il faudra faire un arrêt au hameau d'Alquier et finir de se hisser à pied jusqu'au sommet de la coulée basaltique éponyme. A la table d'orientation, ouvrez les yeux et profitez de la quiétude des lieux

Infos pratiques

Pratique : VTTAE

Durée : 3 h

Longueur : 54.4 km

Dénivelé positif : 1028 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type : Boucle

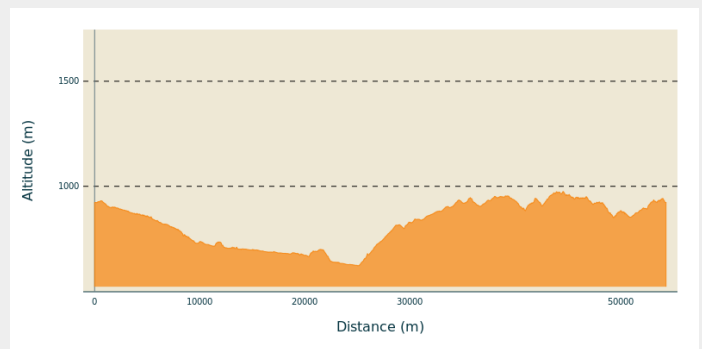
Itinéraire

Départ : Aurillac

Balisage : Itinéraire de Vélo à Assistance Électrique Itinéraire de VTT à Assistance Électrique Sports cyclistes

Communes : 1. Mandailles-Saint-Julien
2. Saint-Cirgues-de-Jordanne
3. Lascelle
4. Velzic
5. Saint-Simon
6. Aurillac
7. Marmanhac
8. Laroquevieille

Profil altimétrique



Altitude min 622 m Altitude max 975 m

Cet itinéraire n'est pas balisé

D- Départ à la maison de site de Mandailles (exposition sur la flore et la faune locale). Emprunter la D17 en suivant la direction de Saint-Julien de Jordanne/Aurillac (tronçon de la véloroute N°74 la Grande Traversée du Volcan à Vélo).

1- A l'entrée de Saint-Julien, rester sur la D17 en prenant la direction de Saint-Cirgues de Jordanne/Aurillac.

(Après le pont de Saint-Cirgues possibilité de visiter les gorges de la jordanne (entrée payante, durée de la visite environ 2h).

Après Lascelle, continuer sur la D17 (passage à main gauche du complexe touristique de la Gravière : via ferrata, pêche...).

2- Juste avant le pont, prendre deux fois à droite et suivre le large chemin qui conduit à Lavernière (VTT N°8).

Au niveau de la placette, prendre en face la rue de Fracort. (Possibilité de profiter des berges ombragées de la jordanne : tables de pique-nique, et, sur environ 400 mètres, chemin d'interprétation sur la thématique des anciennes gravières). Poursuivre sur environ 800 mètres (possibilité de monter à pied pour visiter la grotte des huguenots : 5 mn A/R).

Au croisement, laisser le pont de Mousset à main gauche et poursuivre sur la D17 en direction d'Aurillac. Rentrer dans Saint-Simon.

3- Quitter la rue principale (Puy Mary) et, à hauteur de la place de la Pradelle (face à l'hôtel), prendre à gauche la rue du vieux pont. Traverser le vieux pont d'architecture romane et rejoindre la place de l'église. (Arrêt possible pour visiter la superbe église romane Saint-Sigismond dont la tour du XIIe siècle est classée aux Monuments Historiques, mais aussi de profiter de l'ombre et de la fraîcheur du Sully, tilleul quadri centenaire trônant sur la place).

4- Laisser l'église à main droite et prendre en face la route des terres blanches. Passer à main droite des jardins ouvriers et rentrer dans Aurillac par la rue du gué Bouliagua.

5- Remonter la rue en totalité. Au croisement, prendre à gauche, et au rond point, prendre la première sortie à droite, boulevard Jean Jaurès.

Remonter le boulevard, et, au croisement, prendre en face, la rue des frères Delmas (zone 30).

A hauteur de l'église Saint-Géraud, prendre à droite et longer à main droite la place de la Bienfaisance (prudence zone de rencontre voitures/piétons/vélos).

Rejoindre la rue Saint-Jacques et la remonter en totalité. Au croisement, prendre à gauche le boulevard des Hortes.

Le remonter sur environ 600 mètres.

A l'intersection suivante, prendre la première à droite qui monte jusqu'au château Saint-Etienne (musée des volcans, visite possible, entrée payante durée environ 2h).

Après le château, déboucher sur un rond point. Prendre la 2^{ème} sortie. Parcourir environ 300 mètres et déboucher sur la D35 (route des crêtes).

6- Prendre à gauche et suivre la route des crêtes sur environ 2 km. Au croisement, prendre la direction de Saint-Jean de Dône. (Possibilité de visiter la chapelle très pittoresque).

Dépasser le village et emprunter la promenade de la Commanderie sur environ 1 km.

7- Au croisement, prendre à gauche et suivre la D35/route des crêtes en direction de Marmanhac/Salers/Col de Legal.

Continuer sur environ 4 km. (Possibilité de se rendre à la coulée basaltique d'Alquier : au bout du hameau, au niveau du petit parking, laisser les vélos et prendre le chemin piétonnier : 10 mn A/R, table d'orientation et très beau panorama sur le massif cantalien). Poursuivre sur la route des crêtes jusqu'au col de la croix de Cheulles (907 m). Prendre en face la D35 direction Salers/Col de Legal.

8- Au croisement suivant, juste avant le hameau de Houade, prendre à droite la D246 en direction du Puy-Mary/Mandailles Saint-Julien. Suivre la route qui longe les contreforts de la vallée

9- Avant le pont qui permet d'entrer dans Saint-Julien-de-Jordanne prendre la petite route qui monte sur la gauche. Emprunter cette petite route pendant environ 500 mètres en suivant les marques blanches et rouges du GR®400. Après une grange à main droite, la route se transforme en un bon chemin. Suivre le fléchage en direction de Mandailles et gagner le village.

Borne de recharge électrique solaire pour vélos : parvis du Conseil départemental.

Site web (URL) : <http://www.iaurillac.com/>

Téléphone : [04 71 48 46 58](tel:0471484658)

Mél : courrier@iaurillac.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

i A la campagne

i Au bord de l'eau

i En montagne

i Lac ou plan d'eau à moins de 300 m

i Rivière ou fleuve à moins de 300 m

i Vue montagne

i Vue panoramique

i Vue sur fleuve ou rivière

⚠ Recommandations

Vigilance à la traversée des carrefour routiers

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Comment venir ?

Parking conseillé

7 rue des Carmes

Source

Office de Tourisme du Pays d'Aurillac

<http://www.iaurillac.com/>